

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 1 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

#### SECTION 1 : Identification

##### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

**Code produit :** 50176 - Part B CAN



##### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Non déterminé ou non disponible

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

##### Détails du fabricant ou fournisseur

###### Fabricant :

###### Amérique du Nord

J-B Weld Company, LLC  
400 CMH Road  
Sulphur Springs, TX 75482  
903-885-7696  
info@jbweld.com

##### Ligne d'urgence :

###### Amérique du Nord

CHEMTREC  
1-800-424-9300 (24 heures)

#### SECTION 2 : Identification de danger

##### Classification SGH :

Corrosion de la peau, catégorie 1B  
Lésions oculaires graves, catégorie 1  
Sensibilisation de la peau, catégorie 1

##### Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Danger

##### Mentions de danger :

H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.  
H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
H317 Peut causer une réaction cutanée allergique.

##### Déclarations de mise en garde :

P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 2 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter la zone de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P321 Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette.

P303+P361+P353 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'éruptions : Obtenir des soins médicaux

P305+P351+P338 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer.

P405 Garder dans un endroit fermé à clé.

P501 Éliminer le contenu et les conteneurs conformément à la réglementation locale.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 14807-96-6	Poudre	1-5
Numéro CAS : 14808-60-7	Silice, quartz cristallin	0.02
Numéro CAS : 112-57-2	1,2-éthanediamine, N1-(2-aminoéthyle)-N2-[2-[(2-aminoéthyle)amino]éthyle]-	0.1-1
Numéro CAS : 112-24-3	Triéthylènetetramine	0.1-1
Numéro CAS : 13463-67-7	Dioxyde de titane	0.1-1
Numéro CAS : 90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	5-10
Numéro CAS : 21645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	0.02
Numéro CAS : 7631-86-9	Dioxyde de silicium	0.02
Numéro CAS : 1314-23-4	Dioxyde de zirconium	0.01
Numéro CAS : 72244-98-5	Poly(oxy (méthyle-1,2-éthanediyl)), alpha-hydro-oméga-hydroxy, éther avec 2,2-bis (hydroxyméthyle)-1,3-propanediol(4:1), 2-hydroxy-3-éther mercaptopropylique	45-70

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 3 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

Numéro CAS : 68131-73-7	Amines, polyéthylène poly-; HEP	1-5
Numéro CAS : 4067-16-7	3,6,9,12-tetra-azatetradecaméthylènediamine; Pentaéthylènehexamine	1-5

#### Informations supplémentaires :

La dénomination chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition n'ont pas été révélés, constituant un secret commercial conformément au Règlement sur les produits dangereux du Canada et au SIMDUT 2015.

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais et la placer dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir la personne au repos. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. En cas de symptômes respiratoires, consulter un médecin

##### Après un contact avec la peau :

Le traitement est urgent. Obtenir un traitement médical d'urgence. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Rincer la peau à grande eau [douche] pendant plusieurs minutes. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser

##### Après un contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau tiède qui coule doucement pendant 15 minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Protéger l'œil nu. Consulter immédiatement un médecin, de préférence chez un ophtalmologiste

##### Après ingestion :

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir sauf indication contraire du médecin ou du centre antipoison. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. En cas de vomissement spontané, placer la victime sur le côté gauche avec la tête vers le bas pour empêcher l'aspiration de liquide dans les poumons. Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Exposure to skin may result in redness, pain, burning, inflammation and tissue damage. Exposure to eyes may result in irritation, redness, pain, inflammation, itching, burning and tearing. Exposure via inhalation may result in cough, sore throat, burning sensation and shortness of breath. Exposure via ingestion may result in burns of the mouth and throat, abdominal pain, burning sensation in the throat and chest, nausea, vomiting, shock or collapse

##### Symptômes et effets retardés :

Les effets dépendent de l'exposition (dose, concentration, durée de contact)

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 4 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

#### Notes pour le médecin :

Traiter de façon symptomatique

### SECTION 5 : Mesures de lutttes contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'inflammation

##### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire le dégagement des gaz et de vapeurs irritants

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale hermétique

#### Précautions particulières :

Du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent se former lors de la combustion  
L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate  
Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels  
Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection  
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8)

#### Précautions environnementales :

Ne doit pas être libéré dans l'environnement  
Empêcher l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection  
Balayer ou ramasser la matière solide tout en réduisant le dégagement de poussière  
Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales

#### Référence à d'autres sections :

Section 8 : Équipement de protection individuelle

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.  
Éviter de respirer les poussières  
Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.  
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé (voir Section 8).

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 5 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

Maintenir le conteneur bien fermé.  
Garder le contenant au sec.  
Entreposer dans un endroit frais bien aéré.

#### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identificatio n	Concentration autorisée
Canada	Triéthylènetetramine	112-24-3	Ontario : MPT 8-heures 3,0 mg/m <sup>3</sup> (0,5 ppm)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 4 mg/m <sup>3</sup> (Silice, amorphe, précipité et gel, Total)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1,5 mg/m <sup>3</sup> (Silice, amorphe, précipité et gel, Respirable)
	Dioxyde de silicium	7631-86-9	LEP Québec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 6 mg/m <sup>3</sup> (poussière respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Alberta : MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,025 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 0,025 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 10 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales) 8 heures
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Colombie-Britannique - MPT 3,0 mg/m <sup>3</sup> (Fraction respirable) 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Manitoba - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,025 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Manitoba : VLS-MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEPs Ontario - MPT 8 heures Limite d'exposition : 0,10 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 0,1 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Ontario : MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 6 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Québec : MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	Silice, quartz cristallin	14808-60-7	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 0,05 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 10 mg/m <sup>3</sup> 8 heures
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de titane	13463-67-7	LEP Saskatchewan : MPT 20 mg/m <sup>3</sup> 15 min
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Alberta - LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Manitoba - Limite d'exposition 8 heures (VLS-MPT) : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Manitoba - LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	Ontario OELs - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEP Ontario - LECT 15 minutes (LECT) : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	Quebec OELs - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	Quebec OELs - LECT 15 minutes : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 5 mg/m <sup>3</sup>
	Dioxyde de zirconium	1314-23-4	LEPs Saskatchewan - 15 minutes Limite de contamination moyenne : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Poudre	14807-96-6	LEP Alberta - MPT 8 heures Limite d'exposition : 2 mg/m <sup>3</sup>
	Poudre	14807-96-6	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 2 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEP Manitoba - 8 heures Limite d'exposition (VLS-MPT) : 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEPs Ontario - MPT 8 heures Valeur d'exposition (MPT) : 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEP Québec - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)
	Poudre	14807-96-6	LEPs Saskatchewan - 8 heures Limite de contamination moyenne : 2 mg/m <sup>3</sup> (fraction respirable)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 7 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup>
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Alberta - Limite d'exposition MPT 8 heures : 3 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 1 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 10 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Colombie-Britannique - MPT 8 heures Valeur d'exposition : 3 mg/m <sup>3</sup> (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Manitoba - Limite d'exposition (VLS-MPT) : 1 mg/m <sup>3</sup> (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 1 mg/m <sup>3</sup> (Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction inhalable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Ontario - Valeur d'exposition (MPT) 8 heures : 3 mg/m <sup>3</sup> (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Québec - Valeur d'exposition MPT 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> (poussières totales)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 10 mg/m <sup>3</sup> (Composés et poussières métal comme Al)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 20 mg/m <sup>3</sup> (Composés et poussières métal comme Al)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 8 heures : 3 mg/m <sup>3</sup> (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)
	Hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	LEP Saskatchewan - Limite de contamination moyenne 15 minutes : 6 mg/m <sup>3</sup> (Particules (peu solubles ou insolubles) non classées ailleurs, Fraction respirable)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 8 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Une surveillance de la concentration des substances dans la zone de respiration des travailleurs ou dans le lieu de travail général peut être nécessaire pour confirmer la conformité à une LEP et le caractère adéquat des contrôles de l'exposition.

Une surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou de la manipulation du produit.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (LEP) indiquées ci-dessous.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

##### Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

#### Mesures générales d'hygiène :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Solide blanc
<b>Odeur :</b>	Piquant. Sulfureux. (Fort)
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Valeur pH :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Vase fermé : >93,3°C [Setaflash]. Le produit n'entretient pas la combustion.
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Inflammable en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
<b>Limite d'explosion supérieure :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Limite d'explosion inférieure :</b>	Non déterminé ou non disponible

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 9 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

<b>Pression de vapeur :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité de vapeur :</b>	1.199
<b>Densité :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Densité relative :</b>	1,2
<b>Solubilités :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Température d'autoinflammation :</b>	>200°C (>392°F)
<b>Température de décomposition :</b>	>200°C (>392°F)
<b>Viscosité dynamique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Viscosité cinématique :</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Non déterminé ou non disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Non déterminé ou non disponible

#### Informations supplémentaires

<b>Teneur en COV (%)</b>	<3%
--------------------------	-----

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### Réactivité :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Possibilité de réactions dangereuses :

Aucun dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

#### Conditions à éviter :

Flammes nues, étincelles et décharge statique.

#### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

#### Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	orale	DL50 - Rat - 1,200 mg/kg
Hydroxyde d'aluminium	orale	DL50 Rat : >5000 mg/kg
	inhalation	CL50 (4 heures) : 888 à 2.300 mg/m <sup>3</sup> air (rat)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 10 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

#### Corrosion/irritation de la peau

##### Évaluation :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
1,2-éthanediamine, N1-(2-aminoéthyle)-N2-[2-[(2-aminoéthyle)amino]éthyle]-	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Provoque une irritation cutanée.
Amines, polyéthylène poly-; HEP	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
3,6,9,12-tetra-azatetradecaméthylenediamine ; Pentaéthylènehexamine	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.
Triéthylène tetramine	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

#### Dommages/irritations oculaires sévères

##### Évaluation :

Provoque de graves lésions oculaires

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	Provoque de graves irritations oculaires.

#### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

##### Évaluation :

Peut causer une réaction cutanée allergique.

##### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(oxy (méthyle-1,2-éthanediyl)), alpha-hydro-oméga-hydroxy, éther avec 2,2-bis (hydroxyméthyle)-1,3-propanediol(4:1), 2-hydroxy-3-éther mercaptopropylique	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Amines, polyéthylène poly-; HEP	Peut causer une réaction cutanée allergique.
1,2-éthanediamine, N1-(2-aminoéthyle)-N2-[2-[(2-aminoéthyle)amino]éthyle]-	Peut causer une réaction cutanée allergique.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 11 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

Nom	Résultat
3,6,9,12-tetra-azatetradecamethylenediamine ; Pentaethylenhexamine	Peut causer une réaction cutanée allergique.
Triéthylènetetramine	Peut causer une réaction cutanée allergique.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

Nom	Espèce	Résultat
Dioxyde de titane	Sans objet.	Il est reconnu que les particules aéroportées non liées de taille respirable causent le cancer.
Silice, quartz cristallin	Sans objet	Le composant peut provoquer un cancer.

#### Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Poudre	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains
Dioxyde de titane	Groupe 2B
Silice, quartz cristallin	Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme
Dioxyde de silicium	Groupe 3 - Ne peut être classé en ce qui concerne la carcinogénicité chez les humains

#### Programme national de toxicologie (PNT) :

Nom	Classification
Silice, quartz cristallin	Connu pour être cancérigène pour l'homme

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :**

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 12 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

Aucune donnée disponible.

#### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Silice, quartz cristallin	Le composant affecte les poumons par une exposition répétée.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Données sur le produit :

Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Informations sur les voies d'exposition probables :

Aucune donnée disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :

Aucune donnée disponible.

#### Autres informations :

Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

##### Évaluation :

Toxique pour les organismes aquatiques

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Triéthylènetetramine	CL50 - Daphnia magna (Puce d'eau) - 33,9 mg/L - 48 heures
Hydroxyde d'aluminium	CL50 (16 jours) : 430 à 3,910 µg/L
	NOEC (33 jours) : 71,5 à 558,1 µg/L
	CE50 (48 heures) : 1,5 à 2,56 mg/L

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

##### Données sur la substance :

Nom	Résultat
Poly(oxy (méthyle-1,2-éthanediyl)), alpha-hydro-oméga-hydroxy, éther avec 2,2-bis (hydroxyméthyle)-1,3-propanediol(4:1), 2-hydroxy-3-éther mercaptopropylique	NOEC - Daphnia magna (Puce d'eau) - 3,5 mg/L - 21 jours

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 13 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il relève de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

<b>N° UN</b>	Non réglementé
<b>Nom d'expédition approprié UN</b>	Non réglementé
<b>Classe(s) de danger UN pour le transport</b>	Aucun(e)
<b>Groupe d'emballage</b>	Aucun(e)
<b>Risques environnementaux</b>	Conformément à la Section 1.45.1 (DORS/2008-34) du Règlement sur le TMD, ce produit n'est pas réglementé en tant que polluant marin, car il est transporté uniquement par voie terrestre par véhicule routier ou ferroviaire.
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun(e)
<b>Informations supplémentaires</b>	Les emballages non en vrac de ce produit ne sont pas réglementés comme des matières dangereuses sauf s'ils sont transportés par voie de navigation intérieure. Ce produit n'est pas réglementé en tant que matière dangereuse car il est transporté dans des formats de $\leq 5$ kg et les emballages sont conformes aux dispositions générales de la Section 1.17 (DORS/2008-34) du règlement sur le TMD.

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

<b>N° UN</b>	Non réglementé
<b>Nom d'expédition approprié UN</b>	Non réglementé
<b>Classe(s) de danger UN pour le transport</b>	Aucun(e)
<b>Groupe d'emballage</b>	Aucun(e)
<b>Risques environnementaux</b>	Ce produit est expédié en quantités inférieures à 5 kg et n'a donc pas besoin d'être marqué en tant que substance dangereuse pour l'environnement.
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun(e)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 14 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

<b>Informations supplémentaires</b>	Ce produit n'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse car il est transporté dans des formats de $\leq 5$ kg et les emballages sont conformes aux dispositions générales des normes 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8. De plus, ce produit est uniquement transporté sur terre par véhicule routier ou ferroviaire.
-------------------------------------	---

### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

<b>N° UN</b>	Non réglementé
<b>Nom d'expédition approprié UN</b>	Non réglementé
<b>Classe(s) de danger UN pour le transport</b>	Aucun(e)
<b>Groupe d'emballage</b>	Aucun(e)
<b>Risques environnementaux</b>	Ce produit est expédié en quantités inférieures à 5 kg et n'a donc pas besoin d'être marqué en tant que substance dangereuse pour l'environnement.
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur</b>	Aucun(e)
<b>Informations supplémentaires</b>	Ce produit n'est pas réglementé comme une marchandise dangereuse car il est transporté dans des formats de $\leq 5$ kg et les emballages sont conformes aux dispositions générales des normes 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8. De plus, ce produit est uniquement transporté sur terre par véhicule routier ou ferroviaire.

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

72244-98-5	Poly(oxy (méthyle-1,2-éthanediyl)), alpha-hydro-oméga-hydroxy, éther avec 2,2-bis (hydroxyméthyle)-1,3-propanediol(4:1), 2-hydroxy-3-éther mercaptopropylique	répertorié
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol	répertorié
68131-73-7	Amines, polyéthylénepoly-; HEP	répertorié
4067-16-7	3,6,9,12-tetra-azatetradecamethylenediamine; Pentaethylenhexamine	répertorié
14807-96-6	Poudre	répertorié
13463-67-7	Dioxyde de titane	répertorié
112-57-2	1,2-éthanediamine, N1-(2-aminoéthyle)-N2-[2-[(2-aminoéthyle)amino]éthyle]-	répertorié
112-24-3	Triéthylènetetramine	répertorié

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 07.12.2019

Page 15 sur 15

### Steel Reinforced Epoxy Hardener - Durcissement rapide - Partie B

14808-60-7	Silice, quartz cristallin	répertorié
21645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	répertorié
7631-86-9	Dioxyde de silicium	répertorié
1314-23-4	Dioxyde de zirconium	répertorié

**Liste extérieure des substances (NDSL) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

**Avertissement :**

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

**Date de préparation initiale :** 07.12.2019

**Fin de la fiche de données de sécurité**